

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE VERDUN – 15 MAI 2006

Une séance spéciale du conseil d'arrondissement de Verdun est tenue le lundi 15 mai 2006 à 15 h, en la salle 205 de la mairie de l'arrondissement de Verdun.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Claude Trudel, maire de l'arrondissement, mesdames les conseillères Ginette Marotte et Josée Lavigueur Thériault ainsi que messieurs les conseillers Alain Tassé, Paul Beaupré, Marc Touchette et André Savard.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur Gilles Baril, directeur de l'arrondissement,
Monsieur Pierre Boutin, directeur, Travaux publics,
Monsieur Dany Tremblay, directeur, Aménagement urbain et services aux entreprises,
Monsieur René Breton, directeur, Culture, sports, loisirs et développement social,
Madame Lucie Boulais, directeur, Services administratifs,
Madame Francine Morin, responsable du protocole et des relations publiques,
Madame Louise Hébert secrétaire du conseil d'arrondissement et directrice du bureau d'arrondissement.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions n'a pas lieu étant donné l'absence d'un auditoire.

CA06 210211

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Josée Lavigueur Thériault
APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du conseil d'arrondissement tenue le lundi 15 mai 2006 à 15 h en retirant l'item prévu numéro 12 (Octroi du contrat S06/010 pour la « reconstruction du boulevard Champlain, entre les rues Valiquette et Brown (aqueduc et chaussée) » à Les Entreprises Catcan Inc. au montant de 820 290,44 \$, toutes taxes incluses.

GDD 1063675017

CA06 210212

1. DEMANDE DE MODIFICATION AU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) DÉPOSÉE PAR L'ARRONDISSEMENT DE VERDUN CONCERNANT LE CHALET SITUÉ AU 3750, BOULEVARD GAÉTAN-LABERGE (PARC ARTHUR-THERRIEN), POUR LA CONSERVATION DE LA COULEUR DE LA BRIQUE.

CONSIDÉRANT QU'une demande de modification au PIIA (plan d'implantation et d'intégration architecturale) a été déposée par l'arrondissement de Verdun pour la couleur de la brique installée;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la sous-section 10 du chapitre 9 du règlement de zonage 1700, tel qu'amendé, toute demande de permis de construction d'un bâtiment d'insertion est assujettie à la procédure d'approbation d'un PIIA par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'approbation par PIIA a été examinée par les membres du comité consultatif d'urbanisme à la réunion du 9 mai 2006;

CONSIDÉRANT QUE, hormis la couleur, la brique installée est exactement la même que celle permise au permis;

CONSIDÉRANT QUE la couleur de la brique installée est plus pâle que la couleur exigée au permis;

CONSIDÉRANT QUE tout porte à croire que les travaux ont été faits de bonne foi;

CONSIDÉRANT QUE la couleur de la brique installée est celle qu'avait choisie l'architecte qui a conçu le design du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la brique installée est celle que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont recommandé d'utiliser lors de l'analyse du projet initial;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'arrondissement doit prendre sa décision en tenant compte de la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme et en s'appuyant sur les objectifs et les critères stipulés à l'article 363.8, du règlement de zonage no 1700, tel qu'amendé.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Paul Beaupré
APPUYÉ par le conseiller André Savard

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU D'approuver la demande de modification au PIIA pour que soit conservée la brique installée sur le chalet situé au parc Arthur-Therrien.

GDD 1062959064

CA06 210213

2. APPROUVER LE PROJET D'ACTE PAR LEQUEL LA VILLE DE MONTRÉAL CÈDE À MONSIEUR KOSTYANTYN BYSTROV LE TERRAIN ENCLAVÉ SITUÉ PRÈS DE LA RUE COROT EN L'ARRONDISSEMENT

DE VERDUN DE LA VILLE DE MONTRÉAL CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT NUMÉRO 3 684 097, AU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL, AYANT UNE SUPERFICIE APPROXIMATIVE DE 387,50 M² POUR UNE VALEUR DE 60 200 \$.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Paul Beaupré
 APPUYÉ par le conseiller André Savard

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU DE demander au Conseil municipal comme suit :

1.- D'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède à Kostyantyn Bystrov le terrain vacant enclavé situé près de la rue Corot en l'arrondissement de Verdun de la Ville de Montréal connu et désigné comme étant le lot numéro 3 684 097, au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie approximative de 387,50 m² pour une valeur de 60 200 \$;

2.- D'autoriser le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant, et la secrétaire du conseil d'arrondissement ou, en son absence, la secrétaire substitut, à signer ledit acte ainsi que tout autre document pertinent, pour et au nom de la municipalité;

3.- D'imputer le revenu dans le numéro de compte suivant :

2101.0010000.105511.06501.45502.000000.0000.000000.058027.00000.00000.

GDD 1062174002

CA06 210214

3. OCTROI DU CONTRAT S06/001 POUR LA FOURNITURE D'UN (1) BALAI DE RUE ASPIRATEUR À LES ÉQUIPEMENTS JKL INC. AU MONTANT DE 252 528,19 \$, TOUTES TAXES INCLUSES.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Paul Beaupré
 APPUYÉ par le conseiller André Savard

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU comme suit :

1.- D'autoriser une dépense de 252 528,19 \$ pour l'achat d'un balai de rue aspirateur, le cas échéant;

2.- D'accorder à Les Équipements JKL Inc. (fournisseur 116220) la commande au montant de 252 528,19 \$, toutes taxes incluses, au prix de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public S06/001.

3.- D'imputer cette dépense telle que décrite ci-dessous :

Projet	Sous-projet	Crédits	Contrat
68512	0568512001	237 160,25 \$	252 528,19 \$

Emprunt autorisé par le règlement RCA06 210004

Provenance :

6436.3606004.801450.01909.57201.000000.0000.103007.000000.98001.00000

Imputation :

6436.3606004.801450.03009.57401.000000.0000.111931.000000.32010.00000.

Certificat n° CTA1063678001

GDD 1063678001

CA06 210215

4. OCTROI DU CONTRAT S06/002 POUR LA FOURNITURE DE TROIS (3) CAMIONS À CABINE D'ÉQUIPE À DENIS BRETON CHEVROLET OLDSMOBILE LTÉE AU MONTANT DE 161 043,05 \$, TOUTES TAXES INCLUSES.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Paul Beaupré
 APPUYÉ par le conseiller André Savard
 ET UNANIMEMENT
 RÉSOLU comme suit :

- 1.- D'autoriser une dépense de 161 043,05 \$ pour l'achat de trois (3) camions à cabine d'équipe, le cas échéant;
- 2.- D'accorder à Denis Breton Chevrolet Oldsmobile Ltée (fournisseur 104461) la commande au montant de 161 043,05 \$, toutes taxes incluses au prix de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public S06/002;
- 3.- D'imputer cette dépense telle que décrite ci-dessous :

Projet	Sous-projet	Crédits	Contrat
68512	0568512001	151 242,56 \$	161 043,05 \$

Emprunt autorisé par le règlement RCA06 210004

Provenance :

6436.3606004.801450.01909.57201.000000.0000.103007.000000.98001.00000

Imputation :

6436.3606004.801450.03009.57401.000000.0000.111931.000000.32010.00000.

Certificat n° CTA1063678002

GDD 1063678002

CA06 210216

5. OCTROI DU CONTRAT NUMÉRO 8129, ENTENTE 607099, POUR LA FOURNITURE D'UN (1) CAMION CITERNE STERLING LT 7500 À GLOBOCAM (MONTRÉAL) INC. AU MONTANT DE 179 399,45 \$, TOUTES TAXES INCLUSES.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Paul Beaupré
 APPUYÉ par le conseiller André Savard

ET UNANIMEMENT
RÉSOLU comme suit :

- 1.- D'autoriser une dépense de 179 399,45 \$ pour l'achat d'un camion citerne, le cas échéant;
- 2.- D'accorder à GloboCam (Montréal) inc. (fournisseur 110051) la commande au montant de 179 399,45 \$, toutes taxes incluses, au prix de sa soumission, conformément à l'appel d'offres 8129, entente 607099;
- 3.- D'autoriser l'utilisation d'un montant de 18 481,86 \$ provenant de crédits disponibles générés lors de l'achat des trois (3) camions à cabine d'équipe (GDD 1063678002) et du balai aspirateur (GDD 1063678001) et dont les projets sont terminés;
- 4.- D'imputer cette dépense telle que décrite ci-dessous :

Projet	Sous-projet	Crédits	Contrat
68512	0668512003	168 481,86 \$	179 399,45 \$

Emprunt autorisé par le règlement RCA06 210004

Provenance :

6436.3606004.801450.01909.57201.000000.0000.103007.000000.98001.00000

Imputation :

6436.3606004.801450.03009.57401.000000.0000.115992.000000.32050.00000.

Certificat n° CTA1063678003

GDD 1063678003

CA06 210217

6. OCTROI DU CONTRAT C06/014 POUR LA FOURNITURE D'UN (1) TRACTEUR-TONDEUSE COUPE 16 PIEDS À LES PRODUITS TURF CARE CANADA LTÉE AU MONTANT DE 99 956,73 \$, TOUTES TAXES INCLUSES.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Paul Beaupré
APPUYÉ par le conseiller André Savard

ET UNANIMEMENT
RÉSOLU comme suit :

- 1.- D'autoriser une dépense de 99 956,73 \$ pour l'achat d'un tracteur-tondeuse coupe d'une largeur de 16 pieds, le cas échéant;
- 2.- D'accorder à Les Produits Turf Care Canada Ltée (fournisseur 116518) la commande au montant de 99 956,73 \$, toutes taxes incluses, au prix de sa soumission, conformément à l'appel d'offres sur invitation C06/014;
- 3.- D'imputer cette dépense telle que décrite ci-dessous :

Projet	Sous-projet	Crédits	Contrat
68512	0568512001	93 873,73 \$	99 956,73 \$

Emprunt autorisé par le règlement RCA06 210004

Provenance :

6436.3606004.801450.01909.57201.000000.0000.103007.000000.98001.00000

Imputation :

6436.3606004.801450.03009.57401.000000.0000.111931.000000.32010.00000.

Certificat n° CTA1063678004

GDD 1063678004

CA06 210218

7. OCTROI DU CONTRAT C06/015 POUR LA FOURNITURE DE (2) FOURGONNETTES À DENIS BRETON CHEVROLET OLDSMOBILE LTÉE AU MONTANT DE 61 683,30 \$, TOUTES TAXES INCLUSES.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Paul Beaupré
 APPUYÉ par le conseiller André Savard

ET UNANIMEMENT
 RÉSOLU comme suit :

- 1.- D'autoriser une dépense de 61 683,30 \$ pour l'achat de deux fourgonnettes, le cas échéant;
- 2.- D'accorder à Denis Breton Chevrolet Oldsmobile Ltée (fournisseur 104461) la commande au montant de 61 683,30 \$, toutes taxes incluses, au prix de sa soumission, conformément à l'appel d'offres sur invitation C06/015.
- 3.- D'imputer cette dépense telle que décrite ci-dessous :

Projet	Sous-projet	Crédits	Contrat
68512	0568512001	57 929,48 \$	61 683,30 \$

Emprunt autorisé par le règlement RCA06 210004

Provenance :

6436.3606004.801450.01909.57201.000000.0000.103007.000000.98001.00000

Imputation :

6436.3606004.801450.03009.57401.000000.0000.111931.000000.32010.00000.

Certificat n° CTA1063678005

GDD 1063678005

CA06 210219

8. OCTROI DU CONTRAT S06/009 POUR LES TRAVAUX D'« AMÉNAGEMENT D'AIRES DE JEUX AU PARC ARTHUR-TERRIEN (ZONE I) » À LES ENTREPRISES CATCAN INC., SELON LE BORDEREAU MODIFIÉ, AU MONTANT DE 301 666,87 \$, TOUTES TAXES INCLUSES.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Paul Beaupré
 APPUYÉ par le conseiller André Savard

ET UNANIMEMENT
RÉSOLU comme suit :

- 1.- D'autoriser une dépense de 301 666,87 \$ pour l'« aménagement d'aires de jeux au parc Arthur-Therrien (zone I) », comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
- 2.- D'accorder à Les Entreprises Catcan Inc. le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, selon le bordereau modifié, soit pour un montant total de 301 666,87 \$, conformément aux plans et aux cahiers des charges préparés pour ce contrat;
- 3.- D'imputer cette dépense telle que ci-dessous :

PTI 2006 - Arrondissement

Projet	Sous-projet	Crédits	Contrat
34512	0534512000	109 422,30 \$	116 512,85 \$

Provenance :

Emprunt autorisé par le règlement RCA05 210002 (05781)

6436.3605781.801450.01909.57201.000000.0000.103007.000000.98001.00000

Imputation :

6436.3605781.801450.07165.57201.000000.0000.111597.000000.15010.00000

PTI 2006 - Arrondissement - Projet structurant

Projet	Sous-projet	Crédits	Contrat
10612	0410612001	173 886,22 \$	185 154,02 \$

Provenance :

Emprunt autorisé par le règlement 05-075

6101.7705075.802600.03107.57201.000000.0000.115139.000000.17020.00000

Imputation :

6101.7705075.801450.07165.57201.000000.0000.111731.000000.17020.00000.

Certificat n° CTA1062183013

GDD1062183013

CA06 210220

9. OCTROI DU CONTRAT S06/011 POUR LE « RÉAMÉNAGEMENT DE SENTIERS ET DU SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE AU PARC ARTHUR-THERRIEN (ZONES II ET III) » À LES ENTREPRISES CATCAN INC. AU MONTANT DE 425 094,44 \$, TOUTES TAXES INCLUSES.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Paul Beaupré
APPUYÉ par le conseiller André Savard

ET UNANIMEMENT
RÉSOLU comme suit :

- 1.- D'autoriser une dépense de 425 094,44 \$ pour le « réaménagement de sentiers et du système d'éclairage au parc Arthur-Therrien (zones II et III) », comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
- 2.- D'accorder à Les Entreprises Catcan Inc. le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour un montant total de 425 094,44 \$, conformément aux plans et aux cahiers des charges préparés pour ce contrat;
- 3.- D'imputer cette dépense telle que décrite ci-dessous :

PTI structurant

Projet	Sous-projet	Crédits	Contrat
10612	0410612001	399 224,75 \$	425 094,44\$

Provenance :

Emprunt autorisé par le règlement 05-075

6101.7705075.802600.03107.57201.000000.0000.115139.000000.17020.00000

Imputation :

6101.7705075.801450.07165.57201.000000.0000.111731.000000.17020.00000.

GDD 1062183015

CA06 210221

10. AUTORISER LA SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC, SAQ SÉLECTION SITUÉE À L'ÎLE DES SŒURS POUR UN ÉVÉNEMENT EXTÉRIEUR SITUÉ DEVANT LA SUCCURSALE, AYANT COMME THÉMATIQUE LE GRAND PRIX DE MONTRÉAL, ET CE DU MERCREDI 21 JUIN AU DIMANCHE 25 JUIN 2006.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Paul Beaupré
 APPUYÉ par le conseiller André Savard

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU D'accorder l'autorisation à la SAQ Sélection de l'île des Soeurs pour la tenue d'un événement extérieur qui aura lieu du mercredi 21 juin au dimanche 25 juin 2006 inclusivement, dans le cadre de la thématique du Grand Prix de Montréal, avec des dégustations (à l'extérieur devant la succursale si la température le permet) et des démonstrations de voitures.

GDD 1062194010

CA06 210222

11. OCTROYER UN MONTANT DE 5 000 \$ À L'ORGANISME MUSIQUE POUR TOUS, AFIN DE PRÉSENTER UN CONCERT D'OPÉRA LE 17 JUIN 2006 À L'ÉGLISE NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Paul Beupré
APPUYÉ par le conseiller André Savard

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU D'octroyer un montant de 5 000 \$ à l'organisme « Musique pour tous » en vue de présenter un concert d'opéra le 17 juin 2006 à l'Église Notre-Dame-de-la-Paix.

ÉGALEMENT RÉSOLU D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02.760.12.971.

Certificat du trésorier n° CTA1062181003

GDD1062181003

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Josée Lavigueur Thériault
APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU QUE la séance soit levée à 15 h 15.

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE